



REGLEMENT 1^{ère} ÉDITION TRAIL DU COTEAU

Article 1 : Présentation

L'USGP La Foulée Paroissienne vous propose des courses de pleine nature disputées sur un terrain naturel comportant un certain nombre de caractéristiques techniques. Les participants sont tenus de respecter le règlement afin de permettre à cette course de conserver l'esprit Trail. Elle se compose de plusieurs courses afin d'accueillir tous types de coureurs, de tous âges :

- Le trail du coteau de 18km,
- Le trail de 9 km et la marche nordique de 9 km.

Courses enfants de 1,6 km de la catégorie baby athlé à la catégorie minime (né entre 2016 et 2008), et de

Le circuit de 18 km est une course nature pédestre se déroulant en milieu naturel sur un parcours matérialisé formé notamment de chemins ou sentiers, dont la totalité des surfaces goudronnées n'excède pas 20% de la distance totale du parcours et se déroulant en autonomie le dimanche 28 mai 2023.

Article 2 : Organisation

L'USGP La Foulée Paroissienne organise la 1^{ère} édition du Trail du Coteau le dimanche 28 mai 2023

2 courses nature de 18 et 9 km avec la marche nordique.

Ce règlement s'applique uniquement aux épreuves de Trail nature de 18 et 9 km et aux courses enfants.

Article 3 : Participation, certificats médicaux et licences

Les inscriptions aux épreuves de course pourront uniquement se faire en ligne sur www.protiming.fr

- En l'absence d'un certificat médical valide ou d'une licence (voir paragraphe ci-dessous), vous ne pourrez pas participer. Information relative au Certificat médical : Conformément à l'article L.231-3 du Code du Sport, chaque participant doit impérativement fournir à l'organisation un certificat médical (ou copie) de non-contre-indication à la pratique du sport en compétition ou de l'Athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition datant de moins d'un an à la date de la manifestation.

ATTENTION, les mentions Trail en compétition ou Triathlon en compétition ne sont plus acceptées par la Fédération Française d'Athlétisme. Aucun autre document ne peut être accepté pour attester de la possession du certificat médical.

- Les participants étrangers sont tenus de fournir un certificat médical d'absence de contre-indication à la pratique du sport en compétition, de l'athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition, même s'ils sont détenteurs d'une licence compétition émise par une fédération affiliée à World Athletics. Ce certificat doit être rédigé en langue française, daté, signé et permettre l'authentification du médecin, que ce dernier soit ou non établi sur le territoire national. S'il n'est pas rédigé en langue française, une traduction en français doit être fournie.

Les participants licenciés à la Fédération Française d'Athlétisme pourront présenter à l'organisateur leur licence Athlé Compétition, Athlé Entreprise, leur licence Athlé Running ou le Pass Running délivrés par la FFA en cours de validité à la date de la manifestation.

Tarifs inscription 2023

Les épreuves	Jusqu'au 19 mai	Du 20 au 27 mai	Sur Place
Le 18 km	15€	20€	X
Le 9 km	10€	15€	X

Votre inscription aux épreuves comprend : la participation à l'épreuve, le dossard, le cadeau de participation, le chronométrage officiel par puce électronique, les ravitaillements, la sécurité et les secours.

Article 4 : Assurances

Les organisateurs sont couverts par une police d'assurance souscrite auprès de FFA pour la durée de l'épreuve. Les licenciés bénéficient des garanties accordées par les assurances liées à leur licence sportive. Il incombe aux autres participants de s'assurer personnellement. L'organisation ne peut en aucun cas être tenue pour responsable en cas d'accident ou de défaillance consécutifs à un mauvais état de santé ou à une préparation insuffisante. Les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas de vol ou de dégradation de matériel.

Article 5 : Condition de participation

La participation à l'épreuve se fera sous l'entière responsabilité des coureurs avec renonciation à tout recours envers les organisateurs quel que soit le dommage subi ou occasionné. Les concurrents s'engagent à n'exercer aucune poursuite envers les organisateurs pour tout incident résultant de leur participation à cette manifestation.

Article 6 : Remboursement, désistement et annulation

Pour toute demande de remboursement il est nécessaire de fournir un certificat médical.

Les frais d'annulation par le participant sont les suivants :

- Au moins 3 mois avant la course : 5 € pour frais de dossier
- De 3 mois à 1 mois : 50% du montant total de l'inscription
- De 1 mois à 15 jours avant la course : 75% du montant de l'inscription
- Et moins de 15 jours avant la course : 100% du montant total de l'inscription.

Article 7 : Modifications, neutralisations et annulations

À tout moment, l'organisation se réserve le droit de modifier le parcours et/ou les horaires et/ou les barrières horaires des épreuves inscrites sur le site internet et le règlement.

Elle se réserve également le droit d'annuler une épreuve pour tous motifs qui mettraient la vie du coureur en danger ou tous cas de force majeure ou d'évolution défavorable de la pandémie COVID-19.

Article 8 : Retrait des dossards

Adresse la Base de Loisir Wampark - La noue notre dame

77130 La Grande-Paroisse

Retrait des dossards :

- Le samedi 27 mai de 15h à 17h30
- Le dimanche 28 mai à partir de 8h30.

Article 9 : Horaires de départ

Horaires et lieu de départ :

Le dimanche 28 mai à la Base de Loisir Wampark à la Grande Paroisse : pour le 18 km, départ 10h et pour le 9 km trail et marche nordique, départ 10h15

Courses enfants :

Article 10 : Dossard et port du dossard

Le dossard doit être entièrement visible, non plié, porté devant et correctement attaché par des épingles. Ces dernières (prévoir 4 épingles) ne sont pas fournies par l'organisation. Votre numéro de dossard sera consultable sur place grâce au tableau prévu à cet effet. Toute affectation du dossard est ferme et définitive. Aucun dossard ne sera envoyé par la poste. Tout engagement est personnel, ferme et définitif. Aucun transfert d'inscription n'est autorisé. Toute personne rétrocédant son dossard à une tierce personne, sera reconnue responsable en cas d'accident survenu ou provoqué par cette dernière pendant l'épreuve. L'organisation décline toute responsabilité en cas d'accident face à ce type de situation.

Article 11 : Déroulement des courses

Toutes les courses ont un départ et une arrivée commune sur la Base de Loisir Wampark. Un briefing pour les dernières recommandations est prévu 15 minutes avant chaque départ. Les horaires sont indiqués sur le bulletin d'inscription, le site internet La Foulée Paroissienne et sur Facebook. Ce sont des Trails qui se déroule en semi-autosuffisance ou semi-autonomie (c'est l'esprit du Trail).

Article 12 : Matériel obligatoire

Pour le 18 km et le 9 km :

- un gobelet pour les ravitaillements (parcours et arrivée).

Article 13 : Balisage du parcours

Parcours Trail : il sera effectué avec de la rubalise (visible lors du retrait des dossards), de la peinture fluorescente et des panneaux indicateurs (fléchage bleu et blanc). Présence de signaleurs aux intersections de routes. Plusieurs points de contrôles sont établis par l'organisation afin d'assurer la régularité de l'épreuve.

Article 14 : Ravitaillements

Sur le 9 km : aucun, en autosuffisance ou autonomie ;

Sur le 18 km, 1 à 2 ravitaillement en eau selon la chaleur.

Un ravitaillement complet à l'arrivée.

Article 16 : Sanitaires et consignes

Les sanitaires de la Base de loisir Wampark seront à disposition.

Des consignes seront également prévues sur le site.

Article 17 : Contrôles et abandons

Des contrôles seront effectués durant l'épreuve afin d'assurer de bonnes conditions de régularité de course.

En cas d'abandon, le concurrent doit obligatoirement prévenir le PC Course (numéro de téléphone sur le dossard).

Article 18 : Droits à l'image

Du fait de son engagement, chaque coureur autorise expressément les organisateurs à utiliser exclusivement les images fixes ou audiovisuelles sur lesquelles il pourrait apparaître, prises à l'occasion de sa participation aux épreuves, sur tous supports y compris les documents promotionnels et / ou publicitaires.

Article 19 : Loi Informatique et Liberté - CNIL/RGPD

Conformément à la « loi informatique et libertés » du 6 janvier 1978, les concurrents disposent d'un droit d'accès et de rectification de leurs données personnelles. Par notre intermédiaire, ils peuvent recevoir des propositions d'autres sociétés. S'ils ne le souhaitent pas, il suffit d'envoyer un mail à l'adresse suivante : jr.labadille@gmail.com en indiquant leurs coordonnées.

Les données personnelles communiquées par les participants sont destinées au personnel habilité de l'association USGP La Foulée Paroissienne, qui est l'association responsable du traitement de ces données. Ces données sont utilisées afin d'assurer le traitement des inscriptions des participants. Les participants sont susceptibles de recevoir par Email des informations concernant l'épreuve sur laquelle ils sont inscrits ainsi que sur d'autres manifestations organisées par l'USGP La Foulée Paroissienne.

Les informations collectées respectent les dispositions fixées par le RGPD.

Conformément à la loi informatique et liberté du 6 janvier 1978, chaque participant dispose d'un droit d'accès et de rectification aux données personnelles le concernant. Il suffit de nous écrire en nous indiquant vos nom, prénom, adresse complète, par mail à jr.labadille@gmail.com ou à l'adresse : 47 rue Heurtebise 77148 LAVAL EN BRIE.

Article 20 : L'esprit course nature

Respect des propriétés et de l'environnement :

Vous allez traverser de nombreuses propriétés et courir dans des sites naturels. Nous vous demandons donc de : respecter la végétation ; respecter les clôtures ; respecter le code de la route pendant la course au passage des routes ; faire preuve de bonne humeur vis-à-vis des bénévoles et des villageois rencontrés.

Entre-aide : tout concurrent se doit de porter secours à un autre concurrent en situation dangereuse ou de détresse. Les accompagnateurs en VTT ne sont pas autorisés. Tout concurrent ne respectant pas les règles minimales de propreté et de respect de la nature pourra être mis hors course.

L'organisation se réserve le droit de disqualifier un concurrent si ces consignes ne sont pas respectées.

Article 21 : Classements et récompenses

Un classement sera établi pour les 3 épreuves.

Seront récompensés les 3 premiers de chaque course ; ainsi que les 1ers de chaque catégorie hommes et femmes.

Pour la marche nordique seul les 3 premiers scratch h/f

Les résultats seront affichés sur place, sur le site FFA et sur le site protiming.fr, sur le site foulée paroissienne

Les remises des récompenses seront effectuées après la course.

Article 22 : Catégories d'âges

Les catégories d'âges concernent l'année civile, qui débute le 1er janvier et se termine le 31 décembre. Elles se déterminent en fonction de l'âge atteint au cours de l'année (âge au 31 décembre) et prennent effet au 1er novembre de la saison administrative en cours.

Liste des catégories d'âges par épreuves :

Catégorie	Code	Année de naissance	Âges	Epreuves
Eveil Athlétique H et F	Ea	2014 à 2016	De 7 à 9 ans	Course enfant
Poussin H et F	Po	2012 et 2013	10 et 11 ans	Course enfant
Benjamin H et F	Be	2010 et 2011	12 et 13 ans	Course enfant
Minime H et F	Mi	2009 et 2008	14 et 15 ans	Course enfant
Cadet H et F	Ca	2006 et 2007	16 et 17 ans	9 km
Junior H et F	Ju	2004 et 2005	18 et 19 ans	18 et 9 km
Espoir H et F	Es	2001 à 2003	20 à 22 ans	18 et 9 km
Sénior H et F	Se	1989 à 2000	23 à 34 ans	18 et 9 km
Master H et F	Ma	1988 et avant	A partir de 35 ans	18 et 9 km

Article 23 : Secours

La responsabilité médicale sera assurée par des médecins et infirmiers urgentistes et une équipe de secouristes.

Ceux-ci pourront décider de la mise hors course d'un concurrent pour des raisons médicales. Le PC sécurité est assuré par le médecin sur le site du Wampark (départ/ Arrivée) plus une équipe mobile

d'infirmier sur les parcours. Sur chaque dossard figure le numéro de téléphone des secours.

Article 24 : Acceptation du règlement

Ce règlement a été réalisé selon les règlements de la commission nationale des courses hors stade de la FFA. Les organisateurs de cette épreuve déclinent toutes responsabilités en cas de vol et se réservent le droit d'apporter toutes les modifications qu'ils jugeront nécessaires à l'ensemble de l'organisation.

La participation au Trail du Coteau implique l'acceptation expresse par chaque concurrent de ce règlement. Il s'engage à ne pas anticiper le départ et à parcourir la distance complète de son parcours. Le non-respect de cette règle entraînera aussitôt la disqualification du coureur.

L'organisation vous souhaite une belle course !

